

2019:02:04
(C.M. Art.
424-425)

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 4^e jour du mois de février 2019, à 18 h 30, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle sont présents :

(C.M.Art.147)

Mesdames Lisa Houde, dir. gén. par intérim
Ginette Côté, conseillère
Clara Lavoie, conseillère
Messieurs Philôme La France, maire
Jean Bergeron, conseiller
Emmanuel Tremblay, conseiller
Alain Boudreault, conseiller

Absente: Alain Simard, conseiller

Sous la présidence de monsieur Philôme La France, maire.

ORDRE DU JOUR

(C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux avec dispense de lecture
 - 3.1. Séance ordinaire du 14 janvier
4. Lecture et adoption des comptes de janvier 2019
5. CORRESPONDANCE
 - 5.1. Fabrique Petit-Saguenay – Feuillet paroissial 50\$
 - 5.2. Club de motoneige du Fjord : Appui au dépôt de projet Fond de Gestion et de Mise en valeur du territoire
 - 5.3. Club de motoneige du Fjord : Quote-part 2019 5000\$
 - 5.4. Zec de l'anse : demande de commandite tournoi pêche blanche 100\$
6. ADMINISTRATION PUBLIQUE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. OMH Saguenay – Adoption budget 2019 15 455\$
 - 6.2. Achat matériel informatique 2000\$ environ
 - 6.3. Village-Vacances Petit-Saguenay – Fin du remboursement de 25 000\$ à la SADC pour le Village-Vacances Petit-Saguenay.
 - 6.4. Vente pour taxes – Autorisation d'envoi de la liste à la MRC du Fjord du Saguenay
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS
 - 7.1. Programme d'aide à la voirie locale envoi d'un montant de 100 000\$ entretien chemin Côté St-Louis et fossé
 - 7.2. CNESST : Formation d'un comité Emmanuel T, Alain Boudreault, et Alain Simard, Mireille et Jean-François Houde
 - 7.3. Entretien chemin St-Louis : Résolution de refus d'entretien hivernal
 - 7.4. Groupe Géos : Mandat chemin St-Étienne.

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 8.1. Programme EPRT – Mandat de dépôt projet et nommer Lisa Houde signataire.
 - 8.2. Programme Rénovation Québec – Ratification de l’entente de gestion des programmes d’amélioration de l’habitat et de l’entente concernant la sécurité de l’information et nomination des représentants – Philôme et Lisa
 - 8.3. Zec Buteux – Appui au projet signalisation fond de mise en valeur du territoire de la MRC 8200\$ - 1120\$ Zec
 - 8.4. Zec Buteux – Appui au projet Quai et équipement fondent de mise en valeur de gestion du territoire de la MRC 14000\$
 - 8.5. Hydro-Québec – Acceptation de l’entente pour l’installation d’une borne électrique. 100% MRC du fjord borne lente.
9. LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 9.1. Invitation à l’ouverture de la Maison des familles à 18h30.
10. DÉMOCRATIE, PARTICIPATION CITOYENNE ET GOUVERNANCE
11. VARIA
 - 11.1. Semaine de la persévérance scolaire 11-15 février appui
12. RAPPORT DU CONSEIL SUR LES DOSSIERS EN COURS
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 18 h 30 par M. Philôme La France, maire de Petit-Saguenay. Mme Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2. 2019:02:24 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3.1 2019:02:25 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2019
(C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2019 est accepté dans sa teneur et forme avec dispense de lecture.

**4. 2019:02:26 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES
(C.M. Art. 83-176.5-204)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE** le conseil municipal autorise le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présentés, au montant total de **86 182.27 \$** pour l'année financière **2019**, le tout préalablement vérifié et paraphé par le maire, M. Philôme La France, et la conseillère Mme Ginette Côté.
- QU'** une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.

5. CORRESPONDANCE

5.1 2019:02:27 COMMANDITE FEUILLET PAROISSIAL 2019 50 \$ (C.M. Art. 8. Par.2-83-204)

CONSIDÉRANT que la Fabrique de Petit-Saguenay sollicite des commandites pour l'achat d'espaces publicitaires dans le feuillet paroissial qui sera distribué dans les paroisses de Sagard, Petit-Saguenay, L'Anse-Saint-Jean et Rivière-Éternité, au coût de 50 \$ par espace publicitaire;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire encourager cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte d'acheter un espace publicitaire dans le Feuillet paroissial pour l'année 2019 au coût de 50 \$ (Ch. 5712).

5.2 2019:02:28 APPUI DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CLUB DE MOTONEIGE DU FJORD - FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

CONSIDÉRANT que le Club de motoneige du Fjord a dû faire face à un épisode critique de verglas durant le mois de décembre 2018 qui a causé énormément de dégâts aux sentiers de motoneige, qui sans l'action rapide du club, aurait mis en péril la saison 2018-2019;

CONSIDÉRANT que 12 000 \$ de travaux ont déjà été exécutés au mois de décembre en urgence et un autre 8 000 \$ sera engagé au printemps pour récupérer les déchets de coupe chez les propriétaires visés;

CONSIDÉRANT que le Club de motoneige n'a pas les ressources financières pour absorber les coûts de ces travaux imprévus et désire faire une demande d'aide financière à la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du *Fonds de développement des territoires*;

CONSIDÉRANT la motoneige reste un acteur majeur en ce qui a trait au tourisme hivernal et que le club de motoneige offre à ses membres des sentiers d'accès permettant à une clientèle de tous

horizons de visiter et de connaître les municipalités du Bas-Saguenay;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay donne son appui à la demande d'aide financière de 20 000 \$ faite à la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du *Fonds de développement des territoires*, par le Club de motoneige du Fjord pour des travaux d'urgences dans les sentiers suite au verglas de décembre 2018.

**5.3 2019:02:29 SUBVENTION CLUB DE MOTONEIGE 5000 \$
SAISON 2018-2019 (C.M. Art. 8.par.2-83-204)**

CONSIDÉRANT que le Club de motoneige du Fjord a réitéré sa demande d'aide financière de fonctionnement pour l'entretien des sentiers de la saison de motoneige 2018-2019;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire continuer à encourager cette activité récréotouristique;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accorde une subvention de 5000 \$ (Ch. 5711) au Club de motoneige du Fjord pour l'entretien des sentiers de la saison 2018-2019;

5.4 2019:02:30 COMMANDITE VILLAGE SUR GLACE DE L'ANSE-SAINT-JEAN 100 \$ (C.M. Art. 8 par.2-83-204)

CONSIDÉRANT que l'Association Chasse et Pêche Anse-Saint-Jean a été mandatée comme gestionnaire du village sur glace et de la pêche blanche à L'Anse-Saint-Jean et sollicite des commandites pour l'organisation d'activités tout au long de la saison pour les pêcheurs et les visiteurs;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire encourager ces activités dont plusieurs résidents de Petit-Saguenay y participent;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte de verser une commandite à l'Association Chasse et Pêche Anse-Saint-Jean au montant de 100 \$ (Ch. 5709), pour l'organisation d'activités au village sur glace de L'Anse-Saint-Jean pendant la saison 2019.

6. ADMINISTRATION PUBLIQUE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 2019:02:31 APPROBATION BUDGET 2019 OMH DE PETIT-SAGUENAY (C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT que le conseil municipal se doit d'approuver le budget de l'Office Municipal d'Habitation de Petit-Saguenay en raison de la participation financière de la municipalité de 10 % du déficit;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du budget 2019 transmis par la Société d'habitation du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve le budget tel que rédigé, pour l'exercice financier 2019 de l'Office Municipal d'Habitation de Petit-Saguenay, démontrant un déficit partageable de 154 547 \$, et ce, pour les projets portant les numéros 155-02-01079 et 155-02-01250.

QUE la municipalité de Petit-Saguenay s'engage à participer à 10% du déficit de l'OMH de Petit-Saguenay, soit pour un montant de 15 455 \$.

6.2 2019:02:32 ACHAT MATÉRIEL INFORMATIQUE ENVIRON 2000 \$ (C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT que l'ordinateur iMac du maire est a remplacé et que le prix pour un nouveau est environ 1500 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer les disques durs des autres ordinateurs de la municipalité par des disques SSD qui augmenteront la vitesse et la durée de vie de ces ordinateurs de plusieurs années;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE Le conseil municipal autorise l'achat d'un nouvel ordinateur iMac pour le maire pour un montant approximatif de 1500 \$ plus taxes.

QUE le conseil autorise également l'achat de cinq (5) disques SSD de 500 Go au prix de 110 \$ pus taxes chacun.

6.3 2019:02:33 FIN DU REMBOURSEMENT EMPRUNT DU VVF À LA SADC (C.M. Art. 83)

M. Emmanuel Tremblay, conseiller, et M. Philôme La France, maire, déclarent leurs intérêts et ne prennent pas part aux décisions et aux votes sur ce dossier.

CONSIDÉRANT que la Société de gestion V.V.F. St-Étienne a contacté un prêt de 150 000 \$ avec la SADC du Fjord remboursable sur 6 six ans;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay s'était engagée par la résolution 2014:10:177 à subventionner la Société de gestion en effectuant les versements annuels du capital de 25 000 \$ à la SADC pour rembourser ce prêt;

CONSIDÉRANT qu'une entente avec la Société de gestion V.V.F. St-Étienne a été conclue afin que la municipalité ne verse pas à la SADC du Fjord les 2 derniers versements (2019 et 2020) et que le solde de ce prêt sera remboursé en totalité par la société de gestion;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay met fin au remboursement du prêt de la Société de gestion V.V.F St-Etienne contracter avec la SADC du Fjord en 2014.

6.4 2019:02:34 VENTE D'IMMEUBLE POUR DÉFAUT PAIEMENT DE TAXES (C.M. Art. 1022)

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 1022 du Code municipal (L.R.Q. chapitre C.27-1), le secrétaire-trésorier est tenu de présenter au conseil, en février de chaque année, la liste des arriérés de taxes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, Mme Lisa Houde, à faire parvenir la liste des arriérés de taxes à la MRC du Fjord-du-Saguenay, pour la vente des immeubles pour le non-paiement des taxes municipales, au plus tard le 1^{er} mars 2019.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

**7.1 2019:02:35 DEMANDE SUBVENTION MINISTRE DES TRANSPORTS –
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PPA**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay désire effectuer en 2019 des travaux de réfection et d'amélioration de ses chemins municipaux qui ont besoin de plus de 500 000 \$ d'investissement au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT que ces travaux faciliteront et amélioreront l'entretien, la sécurité et le confort des résidents et usagers de la route;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay demande au ministre des Transports, une subvention d'un montant de **100 000 \$** pour l'année 2019, dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration*, afin de pouvoir effectuer les travaux de réfection et d'amélioration suivants:

Nom de la rue	Intervention	Montant
Chemin Saint-Louis	Excavation de fossés	16 000 \$
	Rechargement du chemin	50 000 \$
Vieux chemin Saint-Louis	Rechargement du chemin	10 000 \$
Chemin Saint-Étienne	Excavation de fossés	24 000 \$
Total :		100 000 \$

QUE copie de cette résolution soit expédiée à M. François Tremblay, député de Dubuc.

7.2 2019:02:36 FORMATION D'UN COMITÉ CNESST

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer un comité interne pour gérer les questions en matière de santé et sécurité au travail;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise la création d'un comité CNESST avec mandat de gérer les questions en matière de santé et sécurité au travail qui aura comme membres les conseillers Emmanuel Tremblay et Alain Simard, ainsi que les employés Mireille Lavoie et Jean-François Houde.

**7.3 2019:02:37 REFUS AUTORISATION ENTRETIEN HIVERNAL VIEUX
CHEMIN SAINT-LOUIS**

CONSIDÉRANT que Éric Lavoie a fait la demande au conseil pour effectuer lui-même le déneigement du vieux chemin Saint-Louis jusqu'à son chalet;

CONSIDÉRANT que ce chemin appartient à la municipalité et est partagé avec le sentier de motoneige 383 du Club de motoneige du Fjord pendant l'hiver;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal refuse de donner l'autorisation à un particulier pour l'entretien hivernal d'une partie du vieux chemin Saint-Louis, pour des raisons d'assurances et de responsabilité civile.

**7.4 2019:02:38 MANDAT GROUPE GEOS ÉTUDE POUR RÉPARATION
CHEMIN D'ACCÈS AU VILLAGE VACANCES**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire évaluer les coûts de réparation du chemin d'accès du Village Vacances (dernier 1.5 km du chemin Saint-Étienne;

CONSIDÉRANT que Mireille Lavoie a demandé des soumissions à 2 firmes spécialisées pour réaliser cette étude technique;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services du Groupe Géos au montant de 6000 \$ plus taxes pour réaliser le mandat suivant:

- Revue de la documentation disponible
- Visite des lieux et prendre connaissance de l'état du chemin existant et de la topographie aux abords de celui-ci.
- Production d'un avis technique pour le chemin actuel (dernier 1.5km du chemin Saint-Étienne) comprenant les pentes aux abords du chemin, l'état de la structure, possibilité d'élargir le chemin pour plus de sécurité, amélioration à apporter. Estimation des coûts approximatifs, mise à jour de l'étude de 2010 et recommandation sur la meilleure solution.

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**8.1 2019:02:39 AUTORISATION DÉPÔT ET SIGNATURE DEMANDE
D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME EPRT POUR 100^e
ANNIVERSAIRE DE PETIT-SAGUENAY**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au programme *d'Entente de partenariat régional en tourisme 2016-2020* de l'ATR du Saguenay-Lac-Saint-Jan pour organiser les activités célébrant le centenaire de la paroisse Saint-François d'Assise et le centenaire du village de Petit-Saguenay pendant toute l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal mandate madame Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, pour déposer et signer une demande d'aide financière au programme *d'Entente de partenariat régional en tourisme 2016-2020*, pour et au nom de la municipalité de Petit-Saguenay.

**8.2 2019:02:40 PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – AUTORISATION
RATIFICATION ENTENTES CONCERNANT LA GESTION
DES PROGRAMMES DE L'HABITAT ET L'ENTENTE
CONCERNANT LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION**

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Programme Rénovation Québec, la municipalité doit ratifier l'entente avec la Société d'habitation du Québec concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et l'entente concernant la sécurité de l'information;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance desdites ententes et en approuve le contenu;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte de ratifier l'entente entre la Société d'habitation du Québec et la municipalité de Petit-Saguenay concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et autorise M. Philôme La France, maire et Mme Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité;

QUE le conseil municipal accepte de ratifier l'entente entre la Société d'habitation du Québec et la municipalité de Petit-Saguenay concernant la sécurité de l'information et autorise M. Philôme La France, maire et Mme Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité;

**8.3 2019:02:41 APPUI PROJET AFFICHAGE ZEC BUTEUX
PROGRAMME FONDS DE GESTION ET DE MISE EN
VALEUR DU TERRITOIRE (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que la Zec Buteux Bas-Saguenay présente une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire du Fjord du Saguenay – volet Fonds villégiature* à la MRC du Fjord-du-Saguenay pour la réalisation d'un projet d'affichage;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à remplacer les affiches d'identifications des lacs pêchés, la distance pour s'y rendre à partir de quelques

intersections et le nom des chemins principaux de la Zec Buteux Bas-Saguenay;

CONSIDÉRANT que l'aide financière demandée à la MRC est 8209.39 \$ sur un coût du projet total de 9328.85 \$, impliquant une participation financière du promoteur de 1119.46 \$

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay appuie le projet d'affichage des lacs pêchés et identification des chemins principaux de la Zec Buteux du Bas-Saguenay et sa demande d'aide financière à la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du programme *Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire du Fjord du Saguenay – volet Fonds villégiature*;

8.4 2019:02:42 APPUI PROJET QUAIS ET ÉQUIPEMENTS LOCATIFS ZEC BUTEUX PROGRAMME FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que la Zec Buteux Bas-Saguenay présente une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire du Fjord du Saguenay – volet Fonds villégiature* à la MRC du Fjord-du-Saguenay pour la réalisation d'un projet de quais et équipements locatifs;

CONSIDÉRANT que le projet consiste construire et installer un quai flottant au lac à David et au lac des Îles, deux lacs importants de la Zec Buteux Bas-Saguenay et d'améliorer les équipements locatifs pour la pêche, par l'achat à des entreprises spécialisées d'une chaloupe de 14 pieds en aluminium et de rames solides et légères;

CONSIDÉRANT que l'aide financière demandée à la MRC est 12 449.85 \$ sur un coût du projet total de 14 147.56 \$, impliquant une participation financière du promoteur de 1 697.71 \$

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay appuie le projet de quais et équipements locatifs de la Zec Buteux du Bas-Saguenay et sa demande d'aide financière à la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du programme *Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire du Fjord du Saguenay – volet Fonds villégiature*;

8.5 2019:02:43 SIGNATURE ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LE DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES AVEC HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay offre 10 000 \$ d'aide financière à chacune de ses municipalités pour des projets d'implantation de bornes de recharge électriques pour véhicules;

CONSIDÉRANT qu'une entente de partenariat doit être signée avec Hydro-Québec pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques afin d'acquérir une borne de recharge et l'installer sur un espace de stationnement appartenant à la municipalité, afin d'offrir au public un service de recharge pour véhicules électriques;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de ladite entente et en accepte le contenu;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, Mme Lisa Houde, à signer pour et au nom de la municipalité de Petit-Saguenay, l'entente avec Hydro-Québec pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques.

9. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 INVITATION À L'OUVERTURE DE LA MAISON DES FAMILLES

Le conseil municipal invite toute la population à venir assister à l'ouverture officielle de la maison des familles, au sous-sol de l'église, le 15 février à 18h30.

10. DÉMOCRATIE, PARTICIPATION CITOYENNE ET GOUVERNANCE

11. VARIA

11.1 2019:02:44 DÉCLARATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DU 11 AU 15 FÉVRIER 2019 (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que les décideurs et élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont placé depuis 1996 la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars

annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT que les jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont depuis quelques années les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 8,6 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2014-2015 (10,3 % pour les garçons et 7,1 % pour les filles);

CONSIDÉRANT que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur:

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser quelque 24,7 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT que le CRÉPAS organise, du 11 au 15 février 2019, la 12e édition des Journées de la persévérance scolaire sous le thème « Nos gestes, un + pour la réussite », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
IL EST APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** la municipalité de Petit-Saguenay déclare les 11, 12,13,14 et 15 février 2019 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;
- QUE** la municipalité appuie le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage - dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires - afin de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;
- QUE** copie de cette résolution soit acheminée au Conseil régional de l'abandon scolaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

11.2 CORRESPONDANCE (C.M. Art. 142)

MUTUELLES DE PRÉVENTION CNESST

Attestation que la Municipalité est membre d'une mutuelle de prévention et copie de l'Entente relative au regroupement d'employeurs.

GROUPE ULTIMA INC.

Remboursement d'assurance suite à un avenant.

CNESST

Invitation à participer au concours Grands Prix santé et sécurité du travail pour faire connaître nos réalisations en cette matière.

9-1-1 Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec

Versement de 312.40 \$ pour remise mensuelle pour août 2018 de la taxe aux fins du financement des centres d'urgence et rappel concernant le programme d'aide financière pour le soutien des actions de préparation aux sinistres.

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Décision concernant la demande de Fernand Harvey et Fils inc. pour l'exploitation d'une carrière de schiste et conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'autorisation.

Ministère de la Sécurité publique du Québec

Copie de lettre adressée à Madame Christine Dufour de la MRC du Fjord concernant les rapports d'activité 2016-2017 et la mise en œuvre du schéma de couverture de risques.

CNESST

Avis de calcul du taux personnalisé 2019.

Caisse Desjardins du Bas-Saguenay

Réception d'un T5 : état des revenus de placements.

MEPAC

Demande de financement.

Eurofins-Environex

Certificat d'analyses officiel pour le mois de janvier, eau usée.

Les Aînés de l'Anse

Remerciement pour la subvention de 100\$

La Mutuelle des municipalités du Québec

Annonce de notre part de ristourne 2018 de la MMQ soit une somme de 2999\$.

12. RAPPORT DES DOSSIERS MUNICIPAUX

- Chacun des conseillers fait rapport des dossiers de la commission dont il a la présidence.
- Le maire Philôme La France résume les dossiers en cours : félicitations à l'organisation du tournoi de hockey, MRC: changements climatiques et formation sur l'immigration, Régie en sécurité incendie : politique salariale et embauche d'un pompier à temps plein et d'une adjointe administrative.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR CONTRIBUABLES (Art. 150)

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 24, Philôme La France, maire, déclare que la séance est terminée.

CERTIFICAT (C.M. Art. 1093.1 et 961)

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2019:02:26 – 2019:02:27 – 2019:02:29 - 2019:02:30 – 2019:02:31 – 2019:02:38.

PHILÔME LA FRANCE,
Maire

LISA HOUDE
secrétaire-trésorière et
Directrice générale par intérim